

Spécialiste établissements de bains BF



Nature des tâches

Les spécialistes établissements de bains sont responsables de la sécurité des nageurs et des non nageurs que ce soit dans une piscine couverte ou découverte, sur un lac. Leur intervention est immédiate en cas de danger, ils doivent donner les premiers secours. La propreté, la température de l'eau, les billets d'entrée, les bateaux, etc. sont de leur ressort. Ils ont en charge le fonctionnement complet d'une piscine.

Conditions d'admission

Formation de base achevée d'au moins 3 ans avec expérience professionnelle de 3 ans ou plus dans une piscine. Sans formation de base achevée, 6 ans d'expérience professionnelle sont nécessaires.

Outre cela, un permis valide de l'Office fédéral de la santé publique (OFAS) pour l'emploi des désinfectants pour l'eau des piscines publiques, un brevet de sauvetage valide pour piscines, lacs et rivières et pour le sauvetage aquatique.

Responsabilité, vigilance, plaisir à travailler en plein air, des qualifications d'organisation et aperçu, conditionnement physique et agilité, joie de traiter les enfants, les adolescents et les adultes.

Formation

Environ 2 ans de formation en cours d'emploi, en 8 modules de 40 jours chacun.
Titre obtenu: Spécialiste établissements de bains BF.

Perspectives

Cours de formation continue obligatoires, au moins tous les 2 ans.

Instructeur de maîtres nageurs (brevet II SSS).

Avancement : Responsable d'exploitation de bains plus larges.